

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'école n° 1
en date du 15 novembre 2022

Education Nationale	Parents d'élèves	Commune
<p><u>Présents</u> :</p> Directeur : Mr Veillé <p><u>Enseignants</u> : Mmes Launais, Mangione, Mussat, Pianezzi : adjointes</p> <p><u>Absente excusée</u> :</p> Mme Allora, Inspectrice de l'Education nationale de Beynes Mme Cozon : Maître E du RASED de Houdan	<p><u>Présentes</u> : Mmes Navet, Fleureau, Celik, Da Rocha, Khouribache, élues titulaires</p> <p>Mmes Despas, Mahaux, Blaise, Dias Moreira, élues suppléantes</p>	<p><u>Présente</u> : Mme Houessou, Conseillère municipale, déléguée aux affaires scolaires.</p>

Désignation du secrétaire de séance : **Mme Mussat**

Début du conseil : **18h00**

Point n°1 Rentrée scolaire 2022 / 2023

Les élèves sont répartis dans les 5 classes comme suit :

1 classe maternelle regroupant les PS, MS : 30 élèves (11-19), Mme Pianezzi, Mme Leconte ATSEM

1 classe de MS - GS : 26 élèves (8-18), Mme Launais

1 classe de CP : 19 élèves, Mme Mangione

1 classe de CE2 – CM1 : 26 élèves, (16-10) Mme Mussat

1 classe de CM1 - CM2 : 23 élèves, (8-15) Mr Veillé (mardi, jeudi, vendredi), Mme Lucas (lundi).

Soit un total à ce jour de 124 élèves sur 5 classes soit une moyenne de 24,8 élèves par classe. Le directeur bénéficie d'un temps de décharge le lundi. Les cours d'anglais sont dispensés par Mme Mussat à raison d'une heure de pratique de la langue pour les CM1 CM2 le mardi. Les enseignantes de CP, CE1 et CE2 assurent la discipline dans leur classe respective.

Les CE2 CM1 suivent les cours d'EPS avec Mr Veillé pendant la séance d'anglais des CM1 CM2.

Mmes Lara Lambert (20h30) et Jamila El Hariri (6h) interviennent en tant qu'AESH (aide aux élèves en situation de handicap) auprès de 3 élèves de l'école.

La commune de Maulette a signé deux contrats d'apprentissage CAP petite enfance dans le cadre de sa compétence périscolaire avec deux stagiaires en alternance. Elles sont présentes sur le temps scolaire avec Mme Leconte (ATSEM) en classe de PS MS ainsi qu'en MS GS et sur des temps périscolaires.

Point n°2 Résultats des élections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école :

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école se sont déroulées le vendredi 07 octobre 2022, nous vous en communiquons les résultats.

Inscrits : 182 Votants : 109 Exprimés : 91 Participation : 59,89 %

Elus titulaires :

Sophie Navet, Kristel Fleureau, Magali Celik, Valérie Da Rocha, Naïma Khouribache

Elus suppléants :

Anne-Charlotte Di Perno, Sandrine Despas, Carine Mahaux, Virginie Blaise, Laure Dias Moreira

Les parents d'élèves élus au conseil d'école sont membres à part entière de cette instance participative : ils ont voix délibérative.

Ils peuvent assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative.

Afin de renforcer la communication, le directeur a rappelé dans le mot aux familles annonçant les résultats que les RPE disposaient d'une boîte aux lettres à droite de celle de l'école, d'un panneau d'affichage sur le portail de l'établissement ainsi que d'une adresse mail. Un espace est aussi présent sur le site internet de l'école.

L'organisation du mode de scrutin uniquement par correspondance devant être revotée chaque année, il est proposé au conseil d'école de maintenir cette organisation en 2022 / 2023. Cette décision est adoptée à l'unanimité du conseil d'école.

Point n°3 Adoption du règlement intérieur

Le règlement intérieur qui tient compte du règlement type départemental. Après lecture, il est soumis au vote du conseil d'école qui l'adopte à l'unanimité. La charte de la laïcité et la charte des usages du numérique signées par les élèves et les parents sont également présentées à l'assemblée.

Point n°4 Evaluations nationales de CP CE1

CP :

Les résultats sont très bons dans l'ensemble.

Il faut prendre en compte le fait que certaines compétences évaluées n'ont pas été encore travaillées au moment de la passation des évaluations.

En mathématiques, le domaine "résoudre des problèmes" reste fragile mais il sera travaillé tout au long de l'année.

D'ailleurs c'est un point qui fait partie de notre projet d'école.

4 élèves ont été en difficulté pour *placer un nombre sur une ligne graduée* ; 9 élèves pour *comparer des nombres* mais c'était un exercice avec beaucoup de nombres à comparer (beaucoup de cellules) et chronométré donc stressant pour certains élèves.

En français, les différentes compétences ont été très bien réussies.

Pour les compétences *reconnaître des lettres* et *comprendre des mots*, 5 élèves ont montré des fragilités.

Certains des exercices échoués par ces élèves correspondaient aux phonèmes non abordés en classe au moment de l'évaluation.

Pour ces 2 domaines, **mathématiques et français**, les résultats reçus concernant certains élèves "à besoin" n'ont pas été une surprise puisque ces enfants avaient déjà été signalés lors de nos conseils des maîtres et ils ont été pris en A.P.C rapidement pour travailler les compétences ciblées par l'enseignante et ces évaluations.

CE1 :

Les résultats sont hétérogènes.

En mathématiques, des difficultés ont été rencontrées dans tous les domaines :

- 6 sont fragiles pour résoudre des problèmes
- 2 très fragiles pour associer un nombre entier à une position
- 3 fragiles pour reproduire un assemblage
- 3 fragiles et 1 très fragile pour lire des nombres entiers, additionner et soustraire
- 1 fragile et 1 très fragile pour écrire des nombres et calculer mentalement

En français, 3 ont des difficultés en lecture à voix haute, écrire des mots et comprendre des phrases lues par l'enseignant.

Un élève montre de grosses fragilités dans presque tous les domaines en français et en mathématiques

Point N°5 Projet d'école 2021/2024, présentation des axes de travail

Le projet d'école est un outil essentiel guidant la pédagogie commune de l'école, il est élaboré à partir du bilan du projet précédent. Un bilan du projet 2015 / 2020 a été réalisé et un diagnostic des points forts et de ceux à travailler dans l'école a été établi par l'équipe enseignante afin de choisir les axes de travail prioritaires pour les 3 années à venir.

Mr le Directeur présente un diaporama aux membres du conseil d'école.

Les axes de travail sont les suivants :

Objectif 1 : S'épanouir dans les apprentissages

- Poursuite du travail mis en place lors du précédent projet d'école sur la maîtrise de la langue (mots quotidiens, dictées quotidiennes, compréhension de lecture explicite et implicite)
- Dans le domaine de la maîtrise de la langue, développer la maîtrise du langage oral (lecture à voix haute devant des auditoires variées, ateliers théâtre, travail sur la voix...). *Mise en place d'ateliers au second semestre.*
- Mise en place sur le même modèle d'une réflexion d'équipe sur le travail dans le domaine mathématique (manipulation et connaissance du nombre, calcul mental et résolution de problèmes). Harmonisation de codes, de schématisation, de méthodologie...
- Réfléchir à des stratégies de différenciation pour les élèves en situation de réussite notamment grâce à la classe mobile de tablettes dont nous disposons désormais. *Nous sommes toujours dans l'attente de la meilleure solution de déploiement des applications vers les tablettes.*
- Suivre des formations et mettre en place des temps d'échanges entre enseignants pour utiliser au mieux les outils numériques à notre disposition (TNI et classe mobile de tablettes). *Une formation TNI de 3 heures a été suivie pendant la période par l'équipe enseignante, une autre de 3h va suivre sur l'utilisation des tablettes.*

Objectif 2 : Stimuler l'autonomie, la persévérance et l'engagement

- Poursuite du travail autonome en français notamment les différents rallyes lectures (romans, BD, documentaires...)
- Mise en place de stratégie d'autoévaluation du travail autonome ou de travail en tutorat
- Travail sur la concentration et la mémorisation
- Utilisation des outils numériques mis à disposition
- Développement de jeux autonomes notamment dans le domaine mathématique pour développer de manière ludique des automatismes. *Ce travail est élaboré avec une progressivité par niveau*
- Poursuite du savoir nager et des permis piéton et internet et mise en place du savoir rouler
- Mise en place d'un parcours du citoyen. *A partir du passeport du civisme des CM1 CM2*

Objectif 3 : Contribuer au bonheur à l'école, des lieux pour bien vivre ensemble

- Développement des ateliers yoga avec les coins sérénité dans les classes et une appropriation par les élèves d'automatismes pour travailler la concentration et la confiance en soi.
- Mise en place d'ateliers philo et de débats en petits groupes sur des temps récréatifs notamment pour accentuer le dialogue et la communication non violente. *Cette action sera mise en place en janvier 2023.*
- Mise en place du passeport du civisme pour former l'élève aux valeurs républicaines. *La municipalité a adhéré à l'association, le projet va se mettre en place en CM1 CM2, la convention sera signée le lundi 21 novembre en présence du Président de l'association à l'école de Maulette à 18h30. Le lancement sera effectué courant janvier et présenté aux familles concernées.*

Objectif 4 : Cultiver des lieux et des tiers lieux apprenants

- Aménagement de l'Algeco afin d'en faire un espace accueillant commun à une utilisation scolaire et périscolaire. *Cette action sera mise en place en janvier 2023.*
- Aménagements des coins sérénité dans les classes
- Aménagement de la salle des maîtres afin de la rendre plus fonctionnelle et conviviale, *en attente des films sur les fenêtres*
- Réflexion sur une nouvelle dynamique d'aménagement de la cour de récréation. *L'intervention de l'Oseraie du possible va permettre de lancer cet aménagement tout comme une concertation plus générale sur les aménagements extérieurs.*
- Aménagements des espaces verts extérieurs en lien avec la Mairie de Maulette (amphithéâtre devant l'école, verger et « classe extérieure », scène extérieure pour notamment travailler la prise de parole devant un groupe, développer la confiance en soi). *Les premières plantations auront lieu à la fin du mois de novembre dans le cadre de l'opération municipale, une naissance, un arbre.*

Objectif 5 : Renforcer l'éducation au développement durable

- Demande d'une nouvelle obtention du label E3D en 2022 en s'appuyant sur nos réalisations les 3 années passées et sur nos projets à venir, maintien en niveau 2, *Obtenu en juin 2022*
- Elections d'éco délégués en CM2. *Mise en place en décembre 2022*
- Multiplier les partenariats avec des intervenants extérieurs qualifiés (Atena, LPO...)
- Impliquer davantage les familles dans cette démarche et renouveler une manifestation annuelle sur ce thème (étude des différents formats possibles)

Point n°6 RASED

Le réseau d'aide intervient auprès des élèves en difficulté après concertation avec les enseignants et information aux familles ou autorisation. Pour l'école, c'est le RASED de Houdan qui assure cette mission avec Il n'y a plus de psychologue scolaire sur notre secteur depuis la rentrée scolaire. Mme Cozon maître à dominante pédagogique qui intervient sur 8 écoles de 7 communes.

Mme Cozon a participé aux concertations avec les enseignants lors des conseils de cycles. Mme Cozon est intervenue en observation dans des classes de l'école en PS MS et CM1 CM2 et CM2 pour des évaluations d'élèves en lecture / orthographe. Elle a participé à 4 rendez-vous parents en CM2.

Le RASED peuvent intervenir à la demande des parents, un affichage à cet effet figure sur le panneau et aident aussi à la rédaction des PPRE (projet personnalisé de réussite éducative), des PPRE passerelle (liaison entre l'école et le collège), des PAP (plan d'accompagnement personnalisé), des PPS (projet personnalisé de scolarisation). Ils participent également à la passation de la partie phonologie des bilans infirmiers de GS ainsi qu'à des rendez-vous avec les familles.

3 PPS sont reconduits pour cette année scolaire et 1 PAI a été mis en place en CM2.

Point n°7 Aide personnalisée complémentaire

Les lundi 19, mardi 20, jeudi 2 et vendredi 23 septembre, Mmes Pianezzi, Launais, Mangione et Mussat ont pris les CP et CE1 en petits groupes (3x40min) après accord parental écrit pour la passation de certaines épreuves d'évaluations nationales.

L'APC se déroule les lundis et jeudis de 12h à 12h40, chaque enseignant à temps complet y consacre 36 heures par an, pour les autres les heures consacrées à l'APC sont proportionnelles au temps de travail. Les élèves qui rencontrent des difficultés peuvent se voir proposer ces heures par les enseignants. Le directeur est déchargé d'APC dans les écoles de plus de 3 classes. Mmes Mussat et Mangione déchargées de 6h pour la correction et saisie des évaluations nationales de CP et CE1.

Cette aide se fait sur proposition des enseignants et avec l'accord écrit du responsable légal. Il est rappelé aux parents que sans accord écrit, l'élève ne pourra pas être pris en charge par les enseignants.

L'aide personnalisée est dédiée à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise du langage et aux mathématiques ainsi que de projets prévues par le projet d'école :

Pour la période 1 (du 26 septembre au 21 octobre) ont été pris en charge :

11 CP : Maîtriser les gestes de l'écriture cursive exécutés avec une vitesse et une sûreté croissante

Maîtriser la tenue de l'outil scripteur

Lire oralement un texte (articulation fluide, respect de la ponctuation)

Savoir décoder et comprendre un texte

Savoir discriminer de manière auditive et savoir analyser les constituants des mots (conscience phonologique)

4 CE1 : Etre capable de calculer mentalement avec des nombres entiers

Pour la période actuelle (du 7 novembre au 8 décembre) les prises en charge sont les suivantes :

2 GS : Reconnaître des nombres, dénombrer, comparer des collections

4 CP Graphisme, écriture : Maîtriser les gestes de l'écriture cursive exécutée à une vitesse et une sûreté croissante

Maîtriser la tenue de l'outil scripteur

5 CP, 1 CE1 : Phonologie : Savoir décoder et comprendre un texte

Savoir discriminer de manière auditive et savoir analyser les constituants des mots (conscience phonologique)

2 CE1 : Lecture orale, fluidité, compréhension simple

3 CE1 : Calculer mentalement

2 CM2 : Remédiation générale

4 CM2 : Ecoute, compréhension de consignes, vocabulaire de consignes + concentration

Point n°8 Santé scolaire

Les bilans visuel, auditif et psychosociaux seront réalisés en CE2 par l'infirmière à une date qui doit nous être donnée.

La PMI interviendra auprès des élèves de moyenne section pour des dépistages visuel et auditif.

La classe de CM1 CM2 travaille pendant 8 séances d'1h30 avec Cécile Pflieger, responsable d'Oxyjeunes sur les thématiques suivantes :

Argumentation, conflits, choix, solutions et décryptage, influences, dire non aux préjugés.

Les séances ont débuté le mardi 9 novembre.

Le CMPP (Centre Médico Psycho Pédagogique) de Houdan propose des bilans et des suivis psychologiques, orthophoniques ou psychométriques, les demandes sont à faire par les parents.
Les plaquettes d'information du CMPP, SSESAD et du RASED sont en ligne sur le site de l'école.

Point n°9 Natation scolaire

Les élèves de CP, CE1, CE2 bénéficient d'un semestre de séances de natation à la piscine de Houdan. Ils s'y rendent avec Mmes Mangione et Launais le jeudi matin lors de ce semestre. Les séances se déroulent du 22 septembre au 26 janvier les créneaux ont lieu de 10h15 à 11h. Les GS CM1 sont avec Mme Mussat en échange de service durant ce moment. Au second semestre, le vendredi après-midi ce sont les CM1 CM2 qui s'y rendront avec Mme Mangione du 2 février au 16 juin, Mr Veillé travaillera avec les CP sur un projet développement durable durant cette séance.

Point n°10 Sécurité : exercice incendie et PPMS

Jeudi 30 septembre a eu lieu le premier exercice d'évacuation incendie de l'année. L'exercice s'est bien déroulé.

Jeudi 22 novembre : Une alerte PPMS intrusion sera réalisée. Les élèves se cacheront entre 5 et 7 minutes dans les classes en fonction du scénario élaboré en amont.

Point n°11 Bilan de la coopérative scolaire

A la date du 31/10/2022, la coopérative disposait d'un actif de 4998,02 €.

Depuis la rentrée les dépenses engagées ont concerné les abonnements de classe auprès de Bayard Presse pour un montant de 506 €, le règlement de la photographie de classe pour 1827.30 € et le remboursement des gobelets et des boissons / bonbons pour le verre proposé par les RPE aux parents (287.14€), les sorties au Donjon de juin pour un montant de 250 €.

Chaque enseignant recevra le budget versé par les familles en début d'année lors des appels à cotisation pour financer des activités propres à la classe par versement de 200 € maximum à chaque fois.

Point n°12 Sorties, animations et projets

Vendredi 07 octobre au matin a eu lieu la photographie de classe.

Le 11 novembre : les élèves du CE2 au CM2 ont été invités à y participer dans le cadre notamment de leur parcours citoyen. 10 élèves étaient présents, nous les remercions chaleureusement.

Pour **le permis internet** la BDPJ interviendra 1 heure en CM2 pour le rappel de lois, l'enseignant dispensera ensuite les séances et un gendarme viendra faire passer l'épreuve.

Projet Yoga : Madame Pianezzi a repris l'activité à la rentrée des vacances de la Toussaint dans toutes les classes et nous présente les coins sérénité ainsi que le projet dans son ensemble.

Le samedi 05 février : Remise des livrets en individuel.

Du 13 au 17 mars, projet de classe découverte à Sarzeau dans le Morbihan pour les CE2, CM1 et CM2. Les grandes lignes du projet sont présentées au conseil. Il aboutira après accord par les familles concernées

Les 6 et 7 avril se déroulera pour tous les élèves de l'école le projet de spectacle atelier avec l'Oseraie du Possible. Une demande de subvention a été transmise à la mairie de Maulette pour ce projet d'un montant de 2100 € au total. L'utilisation du gymnase communale a aussi été demandée sur 2 journées de cette semaine-là.

Mr le Directeur remercie la mairie pour la réfection des marelles et tracés dans la cour de récréation ainsi que pour nettoyage de la façade principale de l'établissement. En ce qui concerne la sécurité l'installation des barrières devant le portail principal et des deux personnages Zac et Alix au niveau du passage sont salués comme de très bonnes actions aux abords de l'établissement par le conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30

À Maulette, le 20/11/2022, la secrétaire de séance, Mme Mangione, le Directeur, M. Veillé